

À propos de la tradition évoquée et invoquée!

En fait il ne s'agit pas de présidence de séance mais comme le rappelle le texte ci-dessous du devoir de convocation du CS en cas de vacance de présidence....

Ce texte étant une publication de l'INC. **Institut National de la Consommation**.(**)

http://www.conso.net/bases/5_vos_droits/1_conseils/conseil_1193_fiche_j_235.pdf

Extrait du texte téléchargeable en référence ci-dessus:

Encart page 4:

Sur le fonctionnement, la Commission relative à la copropriété recommande...

1° Aux membres du conseil syndical :

- d'élire un président, ce qui relève de la compétence exclusive du conseil ;
- de désigner son président dès sa première réunion, **le conseil syndical étant convoqué à cet effet par son doyen d'âge ;**
- si le règlement de copropriété ne le prévoit pas, de désigner le président du conseil à la majorité des membres de ce conseil
et, faute de majorité absolue, à la majorité relative ;
- d'élaborer un règlement du fonctionnement du conseil syndical, si le règlement de copropriété n'en contient pas ;
- de tenir un registre des avis du conseil syndical ;
- de prévoir, dans le budget prévisionnel soumis au vote de l'assemblée générale, une ligne « dépenses du conseil syndical
» affectée au fonctionnement de ce conseil notamment pour permettre, le cas échéant, la rémunération de tout personne de son choix ;
- d'assurer la permanence de l'information donnée aux copropriétaires sur l'activité et les avis du conseil syndical ;
- d'assurer effectivement l'exécution des missions d'assistance et de contrôle qui lui sont dévolues, à l'exclusion des pouvoirs.....etc.....

Ce n'est pas tout à fait la même chose.

(**) Nota: INC

L'**Institut national de la consommation (INC)** est un **établissement public à caractère industriel et commercial**, créé en 1967 sous la tutelle du **ministre chargé de la consommation**, et un centre de ressources et d'expertise, au service des **consommateurs** et des associations **qui les représentent et les défendent**. Son siège est situé au 18-24, rue Tiphaine, dans le 15^e arrondissement de Paris.